

Le Griffon

Important :

*Ce dossier étant composé de pages doubles,
pour un meilleur confort de lecture du fichier PDF,
choisissez dans la rubrique «Affichage»,
l'option «continue page double».*

Une ville amie

L'Unicef décerne à Saint-Brieuc le titre de ville amie des enfants. Il récompense **l'action de toute une cité pour la jeunesse** et constitue un « engagement pour l'avenir ».

Jeunesse

Vous avez sans doute croisé ces visages souriants qui s'affichent dans la cité. Ces jeunes qui fréquentent les centres de loisirs municipaux se sont prêtés au jeu des photos, à l'occasion d'un événement : la remise du titre « Ville amie des enfants », décerné par l'Unicef à Saint-Brieuc à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il vient récompenser l'action de toute une cité, ses institutions comme les associations, au bénéfice des 0-18 ans. « Depuis plusieurs décennies, la Ville mène une action particulièrement dynamique dans ce domaine, à travers ses équipements mais aussi différents projets favorisant l'éveil, l'éducation, l'ouverture d'esprit, l'apprentissage de la citoyenneté, les relations avec la famille, les copains, a souligné le maire en accueillant le vice-président



Photo Dominique Morin

Les enfants ont dessiné leurs droits pour la cérémonie.

de l'Unicef France François Léonelli. Elle s'attache à ce que les droits des enfants soient respectés, concrétisés, inscrits dans la réalité du quotidien. Cette politique prioritaire doit être exemplaire. Elle s'adapte aux évolutions du temps.» Le label de l'Unicef recouvre de nombreux domaines d'intervention : la vie quotidienne (accueil, éducation, santé, loisirs) ; l'écoute et la participation des jeunes ; la solidarité internationale. Avec en filigrane la convention internationale, qui met en avant la notion

d'intérêt supérieur de l'enfant : « dans chaque décision, nous devons imaginer ce qui est objectivement le mieux pour lui. Au-delà des besoins fondamentaux, ce texte de référence met en avant l'épanouissement, chaque enfant ayant des capacités et potentiels à développer », détaillent Mathieu Le Bail et Amélie Fromentin, du service Enfance-Jeunesse de la mairie.

Valoriser les actions menées

Ce dernier a monté le dossier, collecté auprès des services municipaux, des institutions et des associations toutes les actions illustrant ces thématiques. Amélie Fromentin et Mathieu Le Bail ont été les premiers surpris par la quantité et la qualité des projets menés par les uns et les autres. « En obtenant ce label, nous valorisons ce qui est accompli à Saint-Brieuc, pour mieux



Photo Dominique Morin

De g. à d., M. Léonelli, vice président de l'Unicef France, M. Joncour, maire, Mme Lebreton, conseillère déléguée à la Jeunesse, M. Bléjean, adjoint aux Sports et à la jeunesse et M. Crombez, président de l'Unicef 29, lors de la remise du label « Ville amie des enfants », en mairie.

des enfants



Des projets pour la jeunesse

« Une politique en direction de la jeunesse se doit d'être volontariste, offensive : il faut être sur le terrain, travailler en proximité, aller à sa rencontre dans les quartiers, anticiper sur l'évolution de la société et surtout agir », estime Gérard Blégean maire-adjoint en charge du sport, de la jeunesse, et de la vie des quartiers. « On demande aux jeunes de prendre des responsabilités, sans qu'ils y soient préparés. » Ce sera un des axes de l'action municipale : « concerter plus que consulter, permettre aux jeunes de s'exprimer, de proposer des idées ». La Ville, avec ses partenaires, imagine différents outils de participation. « Ils pourront s'appuyer sur des équipements, notamment les terrains multisports qui seront aménagés à la Ville Oger et à l'Europe. »

Un autre axe concerne la prévention. Le permis piéton, mis en place avec la police municipale, a permis de former l'ensemble des élèves de CE2, dans tous les établissements scolaires de la cité.

Le prochain projet porte sur « la question de

la surconsommation d'alcool en centre-ville (les soirées lycéennes et étudiantes). Elle pose des problèmes de santé, mais entraîne aussi des nuisances pour le voisinage, des dégradations, des actes de violence ». La Ville et l'ANPAA (Association nationale de prévention de l'alcoologie et de l'addictologie) ont répondu à un appel à projet lancé par la Communauté d'agglomération et le Haut commissariat à la jeunesse présidé par Martin Hirsch.

La Ville organisera des soirées alternatives dédiées aux loisirs et aux sports, sans alcool bien sûr, en s'attachant à faire des propositions innovantes et attractives ; elle s'appuiera sur ses partenaires (structures jeunesse, équipements de loisirs).

L'ANPAA se positionnera en centre-ville, sur le créneau de l'information et de la prévention. Ces actions se dérouleront notamment la veille des vacances scolaires (la première soirée aura lieu à Pâques) et grands événements de la ville. Des financements de l'État sont attendus sur cette opération. ■

poursuivre dans cette dynamique. »

Car, le maire et le vice-président de l'Unicef l'ont bien souligné lors de la cérémonie, le titre « Ville amie des enfants » est certes « une reconnaissance des réalisations, mais aussi et surtout un engagement à prolonger, à renforcer l'action ». Il doit fédérer, mobiliser toutes les énergies de la cité. Différents projets sont déjà engagés, notamment en direction de la jeunesse (lire ci-contre). « Saint-Brieuc aura l'Unicef à ses côtés » : la ville fait désormais partie d'un réseau. Elle pourra échanger avec d'autres, s'inspirer d'expériences menées ailleurs, partager les siennes. Elle bénéficie aussi d'outils pédagogiques de qualité. Mais c'est aux enfants présents à la cérémonie que François Léonelli a réservé le mot de la fin : « Nous comptons sur vous, qui êtes déjà les acteurs de cet avenir. » ■



Loisirs pluriel ou le droit à la différence

Le centre Loisirs Pluriel illustre à merveille l'esprit de la convention des droits de l'enfant. Depuis 12 ans maintenant, il accueille à Saint-Brieuc une trentaine de jeunes de 3 à 13 ans. Les uns vivent une situation de handicap, les autres non. «*Tous grandissent et jouent ensemble*», dit la présidente Claudine Bourdoulous. Ils pratiquent ici les mêmes activités que dans les autres centres de loisirs : jeux, sports, ateliers d'arts plastiques ou de cuisine, sorties à la patinoire, participation au carnaval, création de court-métrage... «*Nous nous adaptons, nous prenons le temps. Nous nous donnons les moyens, notamment à travers la charte qualité de l'association. Ici nous avons un animateur pour trois enfants et une directrice spécialisée dans le handicap*», précise Laetitia Rault, qui a assuré la direction par intérim avant le retour d'Anne Peynot.

Des copains avant tout

En se côtoyant, les uns acquièrent «*un esprit d'ouverture à la différence. Pour eux, leurs camarades sont avant tout des copains, ils ne voient plus le handicap. Le but est d'ailleurs d'en faire des adultes tolérants, pour changer le regard de la société*»,



Photo Dominique Morin

Les enfants valides et handicapés pratiquent des activités ensemble.

énonce Claudine Bourdoulous. Les autres, «*qui sont le plus souvent en structure spécialisée, ont accès aux loisirs comme tout le monde, rencontrent d'autres enfants. Cela les motive. On les voit évoluer très vite.*» Loisirs Pluriel propose désormais des soirées aux adolescents. C'est grâce aux dons de partenaires privés et de particuliers (toujours bienvenus) qu'elle peut mener ses pro-

jets à bien. L'après-midi portes ouvertes permettra, mercredi 17 mars, de découvrir cette activité. Sachant que des places sont disponibles pour les enfants handicapés, qui selon la charte doivent représenter la moitié des effectifs (ils sont un tiers aujourd'hui). ■

• **Le mercredi et les petites vacances à Beauvallon** : stbrieuc@loisirs-pluriel.com



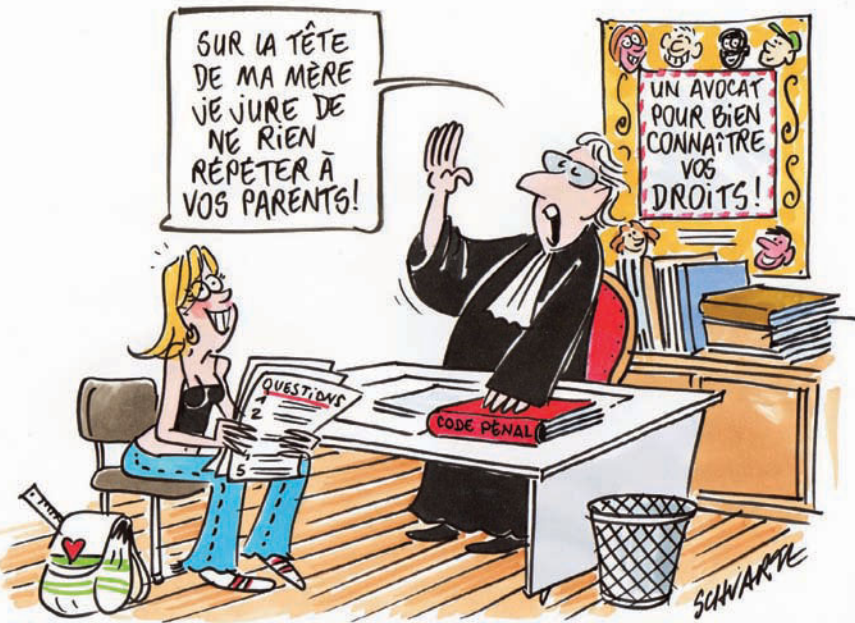
Photo Dominique Morin

Des jeux joyeux, partagés par les enfants, les parents, les assistantes maternelles. Et on ne risque pas de salir la maison !

Des ateliers parents-enfants très prisés

Depuis toujours, le service Petite enfance ne se contente pas d'offrir des modes d'accueil. Il favorise les échanges et la relation parents-enfants. C'est la vocation des ateliers du même nom, créés il y a 20 ans à la maison du petit enfant du centre-ville, avant d'essaimer dans les quartiers. Les mamans et papas (ou les mamies, et parfois les assistantes maternelles), viennent avec leurs bambins peindre, s'essayer à l'éveil musical, «*patouiller*» dans les bacs à graines, jouer... Parce que c'est plus facile à mettre en œuvre, pour certaines activités, que dans son salon et puis aussi pour se rendre compte de toutes les possibilités qui s'offrent à eux. C'est également pour les parents qui ne travaillent pas une occasion de sortie, de rencontre et d'échanges, tandis que leurs enfants en côtoient d'autres et se préparent à la première séparation, celle de l'école. On en voit ainsi qui restent un peu dans les jupes de leur mère durant les premières séances, puis se mettent à jouer avec d'autres. ■

• **Pratique** : Ateliers parents enfants les mardis, jeudis et vendredis de 10h30 à 11h30 à la Toupie (02 96 62 56 72) ; le vendredi de 9h30 à 11h30 au Chat Perché (Croix Saint-Lambert, 02 96 78 76 00) ; le mardi de 9h à 11h30 à La Marelle (quartiers ouest, 02 96 78 66 97) ; le jeudi de 14h30 à 16h30 au Cerf Volant (Plateau, 02 96 33 38 29) ; le lundi de 9h30 à 11h30 à la halte Balzac (02 96 33 38 29). Ces ateliers sont gratuits.



Des accueils périscolaires très animés

Le matin avant la classe, le midi autour du repas, le soir après l'école, la qualité de l'accueil est mise en avant par le service Éducation, qui a réorganisé ce secteur cette année. Cela passe, entre autres, par un projet pédagogique et une grande variété d'animations. Ces dernières sont imaginées par les agents dans les écoles, en lien avec leurs trois responsables de secteur qui coordonnent les activités périscolaires. Le 20^e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant a été l'occasion de sensibiliser les jeunes sur ce thème (tout comme dans les centres de loisirs). Les différents articles du texte ont été déclinés sous forme de jeux, de travaux d'arts plastiques, de saynètes de théâtre, de rencontres avec des associations humanitaires. Les écoliers ont découvert leurs droits. Ils ont été amenés à réfléchir sur la manière dont ils les vivent au quotidien, mais aussi

Des consultations juridiques gratuites

De 2003 à 2006, l'association de défense des mineurs, en collaboration avec le service Enfance-Jeunesse, a assuré des permanences juridiques gratuites pour les jeunes. La faible fréquentation a conduit à l'arrêt du dispositif. Cette aide est à nouveau proposée, sous la forme plus souple d'un numéro vert, gratuit depuis les lignes fixes. Il est destiné à faciliter l'accès au droit et à la justice. Il suffira au mineur de composer ce numéro, d'exposer sa demande à un agent du service Enfance-Jeunesse. En cas de besoin, un rendez-vous gratuit et confidentiel sera rapidement pris chez un avocat briochin. Ce dernier pourra recueillir son point de vue et lui exposer ses droits dans la famille (en cas de divorce ou autre

difficulté); ses droits en matière pénale, qu'il soit auteur ou victime d'une infraction (vol, agression, racket...); ses droits dans le domaine du travail, quel que soit le contrat (apprentissage ou autre). Ces consultations juridiques gratuites permettent l'application d'un droit fondamental, précisé à l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant : dès qu'il en est capable, chaque enfant a le droit de donner son avis à propos de tout ce qui le concerne. Elles ont contribué à l'obtention du label « Ville amie des enfants ».

• Numéro vert, gratuit depuis les lignes fixes : 0800 00 61 75, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 12 h.

L'Unicef défend les droits des enfants

L'Unicef, c'est l'organisme des Nations Unies qui agit pour l'enfance dans les domaines de l'alimentation, la santé, l'éducation, les loisirs, la solidarité, l'expression... « La convention internationale des droits de l'enfant est notre ADN, dit M. Leonelli. Elle a permis de grands progrès, une prise de conscience internationale. De nombreux États ont fait évoluer leurs politiques. Mais 150 millions d'enfants travaillent encore dans des conditions épouvantables, 1 million sont en prison. Notre pays ne connaît pas ces situations. Pour autant, il n'est pas à l'abri de fléaux comme la précarité, la pauvreté, la marginalisation, la délinquance. Le rôle des villes me paraît important pour assurer l'égalité d'accès aux droits, favoriser une culture de l'entraide, de l'écoute, de la bienveillance. »



sur la difficulté à les faire appliquer dans certaines régions du monde : tous les enfants ne bénéficient pas du même accès à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à l'expression. Ces animations illustrent la volonté de faire des accueils périscolaires un espace de détente, de découverte, mais aussi d'apprentissage, notamment de la citoyenneté. Au fil de l'année, elles seront complétées de bien d'autres projets autour de l'environnement (les jardins, «Ecolo'geste»), des livres, des arts plastiques ou encore du théâtre.

Ci-dessus, deux sets de table dessinés par les enfants des accueils périscolaires.